



Note d'honoraires excessive

Par **rosy_old**, le **08/07/2007** à **21:18**

je suis client du même cabinet d'expert comptable depuis 8 ans aujourd'hui je dois licencier un employé pour cause réelle. mon expert comptable me facture en plus de mes mensualités normale, 500 Euros ht pour je cite " rédaction de la lettre de licenciement pour faute, rédaction de la lettre de convocation à l'entretien préalable. Cette pratique est-elle normale ? est-il légal de facturer 500 € pour rédiger 2 lettres ? merci de me répondre

Par **hanan**, le **12/07/2007** à **16:30**

bonjour, vous ne pourrez continuer à en rédiger toute la journée si cela pouvez m'en apporter autant !!! je ne pourrais pas exactement vous dire sur quoi se base un expert-comptable pour établir ces honoraires, mais vous êtes en droit de le lui demander... si vous ne souhaitez pas, en tout cas dans l'immédiat, créer des tensions, vous pourriez vous référer à la pratique en la matière en appeler 2 ou 3 comptables pour leur poser la question (de leur demander une sorte de devis)... je ne pourrais pas vous aider davantage, l'expertise comptable relevant de la liberté de fixation des honoraires, mais il est clair que ceux-ci doivent rester raisonnables et être dans la fourchette de ce qui se pratique dans la profession.